

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du jeudi 13 Mars 2014 à 19 heures

Le treize mars deux mil quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hervé ARGUELLO, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du six mars deux mil quatorze.

Présents : Hervé ARGUELLO, Jean-Luc FAVIER, Anne HAAS, Paul HACQUARD, Monique HECKER, Ghislain RICHARD, René SCHNEPF, Frédéric WROBEL.

Absents excusés : Catherine CARLI, Aline KONTZLER, Florian HILT, Catherine REISSE procuration à Jean-Luc FAVIER, Jean-Charles TIJOU.

Ordre du Jour

- Point n° 07/2014 : Convention entre le Département de la Moselle et la commune de Bronvaux relative à la mise en sécurité de la rue HAUTE (RD52)
- Point n° 08/2014 : Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de mise en sécurité de la rue Haute (RD52) – Choix de l'organisme

PROCES VERBAL

07/2014 : CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE ET LA COMMUNE DE BRONVAUX RELATIVE A LA MISE EN SECURITE DE LA RUE HAUTE (RD52)

Le Maire donne lecture du projet de convention relatif aux travaux de mise en sécurité de la rue Haute (RD52), domaine routier départemental.

Ce projet de convention reprend plusieurs points, notamment :

Objet :

Définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de la mise en sécurité de la rue haute, sortie ouest, sur la route départementale n° 52 à BRONVAUX.

Description des travaux :

Réalisation de deux plateaux surélevés en enrobés,
Réalisation d'un cheminement piéton côté gauche dans le sens des PR croissants,
Prolongement du trottoir de la rue Jean Le Moine jusqu'au plateau,
Réalisation d'un escalier et d'une rampe reliant le cheminement piéton à la rue du Billeron,
Réalisation d'un éclairage public et mise en place d'un radar pédagogique en entrée de commune.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la commune
Le Maître d'œuvre désigné par la commune est : Bureau d'étude VRI

Conditions financières :

L'aménagement est réalisé aux frais de la Commune

Réception d'ouvrages

Le Département sera invité à participer aux opérations préalables à la réception.

Gestion ultérieure et entretien des aménagements :

L'entretien et la gestion de l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre du projet seront à la charge de la Commune.

La Commune préviendra l'UTR préalablement à toute intervention d'entretien sur ces aménagements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention, avec le Département de la Moselle, annexée à la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du jeudi 13 Mars 2014 à 19 heures

08/2014 – REALISATION D’UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA RUE HAUTE (RD52) – CHOIX DE L’ORGANISME

Afin d’assurer le financement des travaux d’aménagement et de mise en sécurité de la rue Haute (RD52) entrée de la Commune, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 100 000 €.

Après avoir pris connaissances des différentes offres, le Conseil municipal décide :

- D’autoriser Le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d’un montant de 100 000 € dont le remboursement s’effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts de 2 903,02 €
- Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l’amortissement ne courront qu’à partir de la date de versement effective des fonds :

Durée : 10 ans

Taux réel d’intérêt pour l’emprunteur : 3,00 % fixe

Le Conseil municipal s’engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Vote : à l’unanimité

L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h15